|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|  | 1er février 2021 |
|  |  |
| **Communiqué de presse**  SIGNATURE D’UNE CONVENTION ENTRE L’AGEFIPH ET L’ARACT NORMANDIE :  VERS UNE AMÉLIORATION DURABLE DES CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR TOUS | |
|  |  |
| **Le 1er février 2021, Guy Bierne, Délégué régional de l’Agefiph en Normandie et Patrick Raillard, Directeur régional de l’Aract Normandie ont signé une convention en vue de mutualiser leurs expertises au service des entreprises normandes.**  Après plus d’un an de préparation et de réflexion commune autour des solutions pour accompagner concrètement les acteurs normands, voici la conclusion de ce partenariat stratégique avec 4 enjeux principaux fixés pour l’année 2021 :   * Mobiliser le monde économique et social, en délivrant une offre de services de conseils et d’accompagnements aux entreprises avec une offre renforcée pour les TPE/PME. * Favoriser l’intégration, les parcours professionnels et le maintien dans l’emploi de tous les salariés, y compris ceux qui sont atteints d’une maladie ou porteurs d’un handicap. * Contribuer à favoriser l’amélioration des conditions de travail et la Qualité de vie au travail (QVT) dans les entreprises normandes. * Expérimenter, auprès des entreprises locales normandes, la mise en œuvre de projets d’amélioration des conditions de travail afin d’appréhender les besoins spécifiques des entreprises et des territoires, tel que sur la thématique des Maladies Chroniques Evolutives.   Les deux associations sont déjà fortement impliquées sur le territoire normand pour promouvoir l'amélioration des conditions de travail et l'employabilité inclusion des salariés handicapés. Ils contribuent notamment au Plan régional santé travail (PRST) Normandie et au Plan régional d’insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH). Leurs compétences complémentaires dans l’accompagnement d'entreprise vont permettre d'engager de nouvelles actions conjointes, au service des entreprises normandes, visant à améliorer les conditions de travail. | |
| **À propos de l’ARACT**  **À propos d’Agefiph**  L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.  En 2019, l'Agefiph a financé près de 223 000 aides et services.  Plus d'informations sur www.agefiph.fr  Suivez l’Agefiph sur twitter @Agefiph\_ | |
| **Contacts presse**  **ARACT**  Séverine LESUEUR, Chargée de mission à l’Aract Normandie, 07 71 58 57 22; [s.lesueur@anact.fr](mailto:s.lesueur@anact.fr)  **Agefiph**  Elodie QUIBEL, Chargée d’études et de développement à l’Agefiph Normandie; 06 24 53 70 65; [e-quibel@agefiph.asso.fr](mailto:e-quibel@agefiph.asso.fr) | |